

« SA-TEX-CASA » est une société spécialisée dans la fabrication du fil de coton destiné au marché local. On vous communique les documents et informations suivants en vue d'effectuer certains travaux :

**Document n°1 : Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2010 :**

N°	Comptes	S.D	S.C
1511	Prov. pour litiges		13 000
1555	Prov. Pour charges à répartir sur plusieurs exercices		80 000
3421	Clients	400 000	
3424	Clients douteux ou litigieux	210 000	
3915	Provisions pour dépréciation des produits finis		150 000
71321	Variation des stocks de produits finis	540 000	

**Document n°2 : Provisions et stocks**

1. Stocks :

Au 31/12/2010, le stock des produits finis est évalué à 500 000 DH. Une provision de 25% est jugée nécessaire par le service financier pour faire face à une dépréciation probable.

2. Etat des créances au 31/12/2010 : (taux de T.V.A. 20%)

Clients	Créances T.T.C au 31/12/2009	Provisions au 31/12/2009		Règlements en cours de 2010	Observations
		Taux	Montnat		
SAMIR	138 000	25%	28 750	88 320	Porter la provision à 60% du solde
FARIK	?	35%	21 000	45 600	Solde irrécouvrable
KALIMA	43 200	-	-	-	L'entreprise pense récupérer 60% du solde

3. Etat des titres en portefeuille :

Actions	En portefeuille		Cours au 31/12/09	Cession en 2010			Cours au 31/12/2010
	Qté	P.U.A		Date	Qté	P.U	
<b>Titres de participation :</b> Actions « LOTA »	400	250	245	30/12/10	200	242	240
<b>Titres et valeurs de placement :</b> Actions « SORA »	240	180	178	30/12/10	240	190	185

**N.B :** Les avis de crédit bancaires relatifs aux deux cessions comprennent des commissions (HT) de 2 DH par titre vendu et de la TVA au taux de 10%. **Aucune écriture n'a été passée**

4. Provisions pour risques et charges :

- La provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices figurant dans la balance avant inventaire avait été envisagée en 2008 pour la réalisation de certains travaux en 2011. Les dirigeants de l'entreprise avaient décidé de répartir le coût de l'opération sur les exercices 2008,2009 et 2010 ;
- La provision pour litige, figurant dans la balance avant inventaire, avait été constituée le 31/12/2008 suite au licenciement abusif d'un salarié, l'E/se a versé 20 000 DH à titre de dommages et intérêts au cours de l'exercice (provision d'exploitation) ;

**Document n°3 : Régularisation des charges et produits**

- Des produits pour 75 000 DH (HT) ont été livrés au client TARIK, le 27/12/2010. La facture correspondante n'est pas encore établie. TVA 20% ;
- La prime d'assurance dont le montant s'élève à 12 000 DH, payée le 31/03/2010, couvre la période allant du 01/04/2010 au 31/03/2011 ;
- Il reste à payer, au titre de l'exercice 2010, le loyer d'un magasin relatif au mois de décembre 2010 d'un montant de 2 850 DH.

**Travail à faire :**

1	Dresser le tableau: a- Déterminer le montant de la créance, au 31/12/2009, du client FARIK ; <b>(1pt)</b> b- D'ajustement des créances ; <b>(3pts)</b> c- D'ajustement des titres. <b>(2,50pts)</b>
2	Passer, au journal, les écritures de régularisation relatives : <b>(13,50pts)</b> a- aux stocks de produits finis et leurs provisions ; b- aux créances ; c- aux titres ; d- aux provisions pour risques et charges ; e- aux charges et produits.